

REGLEMENT DE « LA FOULEE IZONNAISE » 2025

1. Lieu, date et nature de la compétition

« La foulée Izonnaise » se déroulera sur la commune de Izon avec un Départ Avenue Léo Drouyn / Arrivée allée des Pavillons-Avenue de Général De Gaulle (D/A distant de moins de 150 m)

La date retenue est le **dimanche 28 septembre 2025**

- **10km** : course sur route, pas ou peu de dénivelé en une seule boucle. **Départ 10h**
- **5km** : course également sur route. **Départ 10h**

Dans le cadre de cette manifestation nous organisons également :

- « **La Marche des Palus** » sur les routes des Palus d'Izon d'environ 7km. **Départ 10h**
- « **initiations à la course à pied** » pour les enfants environ 1 km. **Départ 9h30**
- « **initiations à la course à pied** » pour les enfants environ 2 km. **Départ 9h30**

Parking:

2 parkings seront mis à disposition.

- rue des écoles à 250 m du départ
- Parking Manifestation rue des Gabauds 200m du départ

2. Organisateur

L'association « courir à Izon » siège social situé 108 rue de Ferreyre 33450 Izon.

Le président de l'association est Raymond ROUX 06 85 55 57 10.

Secrétariat et renseignements Laura Ricci 06 81 88 11 14

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à:

3a – *Catégorie d'âge :*

Pour le 10 KM

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie **Cadet(te)**

Pour le 5 km

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie **Minime**.

Pour « l'initiation à la course à pied » (pas de PPS demandé)

- Ouvertes à toutes et tous
- 1km pour les catégories EA et PO (maternelle et primaire)
- 2km pour les catégories BE et MI (collège)

Pour la marche pas PPS demandé et sans limite d'âge

3b – *Certificat médical : le certificat médical est remplacé par le Plan de Prévention Santé (PPS)*

Conformément à l'article 2022-925 du 22 juin 2022 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** ou d'un **Pass' j'aime courir** délivré par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
 - Du code ou QR code émis à partir du site de la fédération Française d'Athlétisme (FFA) :
- <https://pps.athle.fr>

Ce PPS à une validité de 3 mois et doit être valide pour le jour de l'épreuve des Foulées Izonnaise.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un PPS valide

3c– **Droit d'inscription :**

Le droit d'inscription est de :

- 10 KM :12 € par pré-inscription, 14€ le jour de la course.
 - 5 km : 8 € par pré-inscription, 10€ le jour de la course.
 - Marche : 6 € par pré-inscription. Inscription possible sur place
 - Enfants : Gratuit par pré-inscription. Inscription possible sur place
- Les inscriptions en ligne sur le site PROTIMING sont très fortement recommandées

3d – **Retrait des dossards et Clôture des inscriptions**

Le retrait des dossards aura lieu sur le site Allée des Pavillons (avenue du Générale de Gaulle)

Le samedi 27 septembre de 14 à 18h

Le dimanche 28 septembre de 8h à 9h30

- **Exceptionnellement** des inscriptions pourront être prises le samedi après-midi et le dimanche de 8 à 9h15 (les enfants auront aussi jusqu'au dimanche 9h15)
- **3e – Athlètes handisports**

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

3f – **Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

3g – **Dossard**

L'athlète doit porter visiblement à l'avant et pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité,

3h – **Acceptation du présent règlement**

En s'inscrivant, tout concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Une « puce » de comptage servant également de chronométrage est intégrée dans le dossard, et devra être restituée à la fin de la course

5. – Assurances

5a – **Responsabilité civile**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance N°3317444 contrat :4470W souscrite auprès de SMALL/FFBA N° ORIAS 09052772
5 rue des Castors 68200 MULHOUSE.

5b – **Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux athlètes et marcheurs de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. (Fédération Française d'Athlétisme)

6a – Jury

Le jury pourra être composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels Hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

6b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

6c – Suiveurs

Les suiveurs au sien des coureurs ne sont pas acceptés, sous peine de disqualification. Seuls les membres de l'organisation chargés de la sécurité sont autorisés.

6d – Limites horaires

Pour le 10km le temps maximum alloué est de 1h30.

Le temps de passage au 5ème km est de 45 minutes.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course.

Le dossard pourra être retiré.

Passé ces délais les concourants courent sous leur entière responsabilité et ne seront pas classés.

6e – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques.

7. – Classements récompenses

7a – Classements

Un classement par sexe et toutes catégories confondues sera établi pour la course des 10 km et 5 km

7b – Récompenses

Les concurrents du 10km, du 5km et de la marche recevrons un lot de « Bienvenue » et un bracelet pour une bière ou autre boisson à l'arrivée.

La remise des prix débutera sitôt l'arrivée du dernier concurrent

10km

Récompenses aux 3 premiers et premières au scratch

Récompenses aux 1ers et 1ères de chaque catégorie de cadet(e) à M10

Il n'y a pas de cumuls de récompenses

5 km

Récompenses aux 5 premiers et premières au scratch;

Pour les enfants des 1 et 2 km

- Médaille à tous les arrivants

7c – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée sur les sites internet de la FFA, PROTIMING en direct, Jog33, courir33...)

Conformément à la loi dite « Informatique et libertés », l'engagement la Foulée Izonnaise inclus des informations personnelles.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès et rectifications de ses données personnelles.

Chaque participant peut s'opposer à la parution de ses résultats soit en s'adressant l'organisateur ou sur le site de la FFA: dpo@athle.fr

8. Ravitaillements

10km :

1. – Postes de ravitaillement au 5ème km et à l'arrivée.
2. – Postes de rafraîchissement au 5ème km et deux postes supplémentaires en cas de forte chaleur.

5km

- 1.- Poste de ravitaillement à l'arrivée et un poste de rafraîchissement à mi-parcours en cas de forte chaleur

9. – Sécurité et soins

9a – Voies utilisées

– La compétition se déroule sur des voies en parties fermées à la circulation (sauf cas de force majeure), les règles du code de la route reste donc en application
- les concurrents sortant du circuit de la course, quelle que soit la raison, seront considérés hors course et ne seront plus sous la responsabilité des organisateurs.

9b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par :

- La Police Municipale sur les points stratégiques, par du barriérage et des signaleurs aux carrefours.
- un service de sécurité médicale assurera les 1ers soins en cas d'incidents. Ils seront basés sur le site de l'arrivée et prêts à intervenir sur tout le circuit en quelques minutes

10. – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. – Annulation

L'organisation se réserve de droit d'annuler ou neutraliser la course en cas de

- Danger mettant enjeu la sécurité des participants (météo, atteinte aux personnes.)
- Directives nationales ou préfectorales.

Toutes annulation ou neutralisation indépendante de la volonté des organisateurs ne pourra prétendre à indemnisation.

- Les cadeaux de Bienvenue resteront acquis aux concurrents.

Fait à Izon le 17/04/2025